

depuis quelques temps en ça, et mesme depuis nostre advènement à la coronne, ont mis la main à la plume pour descrire les choses passées, a quoy s'estant employé, nostre cher et bien amé Nicolas Renouard, secrétaire ordinaire de nostre chambre, lequel nous a desjà faict voir plusieurs de ses œuvres dignes de louange, icelluy, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, et à plain confiance de ses sens, suffizance, littérature, loyauté, prudence, expérience, dilligence et fidélité, avons retenu et retenons par ces présentes nostre historiographe pour rediger par escript les choses notables qui sont cy-devant passées et qui surviendront cy-après en nostre royaume, et ladicte charge luy avons donnée et octroïée, donnons et octroyons pour l'avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user aux honneurs, auctoritez, prérogatives prééminences, proffictz, revenu et esmolumentz qui y appartiennent, et aux gages qui luy seront par nous ordonnez. Sy donnons eu mandement à nostre très cher et féal le s^r du Vair, chevalier, garde des sceaux de France, que dudict Renouard, prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue ou face mettre et instituer de par nous, en possession et jouissance de ladicte charge, et d'icelle, ensemble des honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminences, proffictz, revenus et esmolumentz, gages et droictz dessus dictz, le face, souffre et laisse jouir et user plainement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchant et concernantz ladicte charge; car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy, nous avons faict mettre nostre scel à cesdictes présentes. Donné à Paris le XXV^e jours d'aoust, l'an de grace M. VI^e XVII, et de nostre règne le huitiesme. Signé sur le reply : Par le Roy, de Lomenie. Et scellées sur double queue au grand scel de cire jaulne. Et sur ledict reply est escript : M^r Nicolas Renouard, dessus nommé au blanc des présentes, a faict et presté le serment qu'il estoit tenu faire pour l'estat et charge d'historiographe du Roy, ès mains de Monseig. du Vair, chevalier, garde des sceaux de France, moy conseiller, notaire et secrétaire de Sa Majesté, présent. Faict à Paris, ce III^e septembre M. VI^e XVII. Signé : de Labrun (?).

BREVET DU ROY PAR LEQUEL SA MAJESTÉ ACCORDE ET FAIT DON.

AUDICT RENOUARD, DE LA SOMME DE MLVI LIVRES

Du jourd'huy dernier jour de janvier M. VI^e XIX, le Roy estant à Paris, considérant les recommandables services que Nicolas Renouard, l'un de ses historiographes, luy rend chacun jour, en traductions et autres ouvrages qui lui sont ordinairement commandez, et qu'à cause de ladicte charge il n'a aucuns gages, voulant aussy luy donner occasion de continuer ses services à l'advenir avecq quelque ressentiment de sa libéralité, Sa Majesté luy accorde et faict don de la somme de M.LVI livres à prendre et avoir par chacun an sur la recette générale de ses finances à Lyon, et spécialement sur pareille somme qui estoit cy-devant ordonnée à feu M^r François Roux pour ses gages et droictz de